

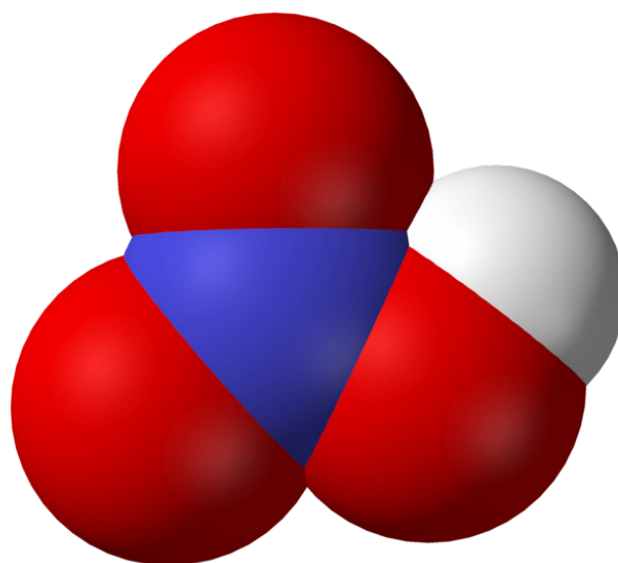
Liquides comburants

Un liquide comburant est une substance ou un mélange liquide qui, sans être nécessairement combustible, peut, en général en cédant de l'oxygène, provoquer ou favoriser la combustion d'autres matières (définition issue du règlement CE n°1272/2008 du 16 décembre 2008 - règlement CLP).




Classification

Liquides classés « liquides comburants » en fonction des résultats d'essais de l'épreuve O.2 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations Unies, troisième partie, sous-section 34.4.2. (annexe aux Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses).

La durée de combustion d'un mélange constitué de produit à tester et de cellulose est comparée à la durée de combustion de mélanges constitués de comburants de référence et de cellulose.



Exemple : acide nitrique (HNO_3)

Classification	Etiquetage	Critères de classification
Liquide comburant Catégorie 1 H271 : peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	 Danger H271	Mélange 1/1 en masse avec de la cellulose : Inflammation spontanée, ou Temps moyen de montée en pression < Temps moyen de montée en pression du mélange 1/1 (en masse) d'acide perchlorique à 50 % et de cellulose
Liquide comburant Catégorie 2 H272 : peut aggraver un incendie ; comburant	 Danger H271	Mélange 1/1 en masse avec de la cellulose : Temps moyen de montée en pression \leq Temps moyen de montée en pression du mélange 1/1 (en masse) de chlorate de sodium en sol. aqueuse à 40 % et de cellulose, et Critères de la cat. 1 non satisfaits
Liquide comburant Catégorie 3 H272 : peut aggraver un incendie ; comburant	 Attention H272	Mélange 1/1 en masse avec de la cellulose : Temps moyen de montée en pression \leq Temps moyen de montée en pression du mélange 1/1 (en masse) d'acide nitrique en sol. aqueuse à 65 % et de cellulose, et Critères des cat. 1 et 2 non satisfaits

Essais de caractérisation

(Manuel d'épreuves et de critères)

Référence	Intitulé
Manuel d'épreuves et de critères : épreuve 0.2	Epreuve pour les liquides comburants
Exemption	<p>La procédure de classification ne s'applique pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ à une substance ou un mélange organique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si la substance ou le mélange ne contient pas d'oxygène, de fluor ou de chlore, ou ▪ si la substance ou le mélange contient de l'oxygène, du fluor ou du chlore, mais que ces éléments ne sont chimiquement liés qu'au carbone ou à l'hydrogène. ☐ aux substances et mélanges inorganiques s'ils ne contiennent pas d'atomes d'oxygène ou de composé halogène.

Exemples

(annexe VI, tableau 3.1 du règlement CLP)

Substance	Classification	Etiquetage
	Classes de danger et catégories	Mentions de danger
		Pictogrammes, mention d'avertissement, mentions de danger
Acide nitrique n°CAS 7697-37-2	Liquide comburant cat. 3 (C ≥ 65 %) Corrosif cutané cat. 1A (C ≥ 20 %) Corrosif cutané cat. 1B (5 ≤ C < 20 %)	H272 H314
Acide perchlorique n°CAS 7601-90-3	Liquide comburant cat. 1 (C > 50 %) Liquide comburant cat. 2 (C ≤ 50 %) Corrosif cutané cat. 1A (C ≥ 50 %) Corrosif cutané cat. 1B (10 ≤ C < 50 %) Irritation cutanée cat. 2 (1 ≤ C < 10 %) Irritation oculaire cat. 2 (1 ≤ C < 10 %)	H271 ou H272 H314 ou (H315 et H319) Danger

^(*) signifie que la classification donnée est considérée comme une classification minimum.